

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/40-07
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace Demande d'aide financière 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 2 juillet 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 17 000 € à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'année 2007,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 17 000 € sera prélevée sur l'enveloppe 61805 chapitre 65 nature 6574 fonction 90 programme F024 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions